

Je vous demande s'il n'est pas de la dernière audace, pour nous humbles colons, de vouloir conduire nos affaires sans prendre pour guides uniques les précédents et les décisions des parlements et des hommes d'état de la mère patrie.

*Dei Grosmont.*—Au diable les précédents, monsieur le docteur. Ils pouvaient avoir leur sagesse dans un autre pays et à une autre époque, mais ils ne s'appliquent pas toujours à nos besoins ou à nos idées. Tenez, cela me rappelle une petite scène qui trouve bien sa place ici et dont j'aurais tort de laisser mourir le souvenir avec moi, qui seul, peut-être, s'en souviendra. Elle peint à merveille l'esprit et le caractère d'un homme qui peut jouer un jour dans notre politique un rôle important et qui, dans tous les cas, a fourni déjà des preuves notables d'énergie, de persévérance et de patriotisme. C'était dans un des premiers parlements, sous le régime de l'union des deux provinces du Haut et du Bas Canada. Un jeune représentant d'un des cantons du district de Québec venait d'être élu. Son nom n'avait pas encore fait grand bruit en dehors du cercle de ses collègues électeurs. Monsieur Baldwin était premier ministre. C'était un homme probe, sérieux, consciencieux, fervent admirateur des coutumes parlementaires de la grande Bretagne. Le jeune député, peu brisé encore aux formes, parfois embarrassantes, de la procédure constitutionnelle, se hasarda bravement à faire une proposition qui touchait à une mesure administrative, mais dont j'ai oublié la nature exacte. Le ministre se leva pour faire observer qu'aucun précédent ne justifiait une pareille mesure.

« Eh! bien, s'écria le hardi représentant, s'il n'y a pas de précédents, nous en ferons! » À ces paroles audacieuses, mais qui respiraient un fier esprit d'innovation et de justice, le brave ministre retomba sur son siège, comme frappé d'un coup de foudre, punition d'un blâsphème. Quant à moi, le mot avait chatouillé ma fibre patriotique et il demeura gravé dans ma mémoire.

*Quenache.*—Vous avez qu'à avoir! En effet, ce n'était pas mal dit, et c'est justement ce que j'aurais répondu moi-même, si on m'avait donné le temps d'y réfléchir. Mais, je voudrais bien connaître le nom de ce membre. J'espère que c'est un Canadien-français, ou au moins, un de nos gens. L'auriez-vous oublié par hasard?

*Dei Grosmont.*—Non pas, Satanchien! Il s'appelle Letellier.

*François.*—Hourra! pour lui! C'est comme ça qu'il nous faudrait des ministres!

*Boudin.*—Dieu! nous en préserve! Un effronté qui ose se moquer de la vénérable constitution anglaise, et qui porte le nom d'un des plus enragés auteurs de la révolution française! Il faut que j'en écrive à ma gazette, que je proteste hautement.

*Languille.*—Eh! le monsieur le docteur, apaisez-vous. Les noms n'ont guère de rapport avec ceux qui les portent, et l'on a mis récemment dans notre Sénat, un homme qui, je vous assure, n'a rien de l'emblème, de l'attrait, de la pureté, de la beauté, ni du parfum d'une belle rose.

Continuez, je vous prie, papa Bonsens.

*Bonsens.*—Prenant sa plume, je n'entreprendrai pas de te décrire la physionomie qu'il avait. Le chambrette, lorsque monsieur Blake termina son discours, il était trois heures du matin, et des représentants étaient encore tous à leurs sièges. Les galeries, même celles qu'occupaient les dames, étaient encombrées, et une foule impatiente remplissait jus-

qu'aux passages extérieures. Les représentants du côté ministériel étaient moroses. Ils avaient depuis longtemps oublié leurs interruptions et leurs cris ironiques. Un stupéur avait remplacé leur ancienne arrogance. Ils faisaient vraiment pitié.

« Il m'est impossible, mon vicil ami, de te donner la plus faible idée de l'effet produit par l'orateur, mais tu comprendras quelle explosion d'enthousiasme accueillit ses dernières paroles que je te citerai de mémoire, mais dont la traduction ne saurait avoir la solennelle gravité. »

La nuit est fort avancée, dit-il, en recueillant les notes données, et il s'était servi, déjà, d'apparaissent les premières lueurs du jour. J'espère que le vote qui va être donné dans cette occasion, le sera conformément à ces principes de moralité publique que chacun appliquerait dans ses affaires privées: entre lui et son voisin.

« Non, nous ne nous laissons pas tromper par cette absurde distinction, qui consiste à croire qu'il y a une différence entre la morale publique et la morale privée; ne nous laissons pas induire en erreur par cette ridicule théorie, qui consiste à dire que tout ce qui est fait en secret, fût-ce un crime, doit demeurer sous silence et qu'il est honteux de le faire connaître. »

« Que nos actes soient faits au grand jour, et, comme la honte existe, comme elle a été découverte d'une manière irrégu-